

Bulletin municipal

DE L'AMBITION QUAND MÊME...

Après avoir exprimé nos inquiétudes dans les derniers bulletins ainsi que le retard apporté dans les financements des opérations du fait du plan d'austérité et de la frilosité ambiante, l'heure est maintenant venue de passer à l'action.

C'est ce que nous avons fait en séance du conseil du 26 mars en votant le budget 2010 avec une augmentation raisonnable des taux d'imposition de 2 % corrélée par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette décision nous permettra de répondre à nos engagements et de poursuivre notre plan d'équipement du village.

Nous porterons après la phase d'investissements lourds (traverse, écoles) une attention toute particulière à l'aménagement d'espaces contribuant à la qualité de vie et conjuguant tranquillité, sécurité et facilitant les liens intergénérationnels à l'instar du jardin Notre Dame, espace petite enfance, jardins familiaux. Nous devons ensemble contribuer au développement harmonieux de notre village, respecter les installations existantes (nous déplorons trop de vols de plantes, d'actes de vandalisme) et poursuivre collectivement notre politique d'embellissement. Candidate au concours des villes et villages fleuris, notre cité accueillera courant juillet le jury qui appréciera nos efforts à leur juste valeur. Contournant les grands chantiers de réseaux électriques basse et moyenne tension dans les secteurs de la Route de Monteils et de St Georges, nous veillerons à la remise en état des voies communales et poursuivrons l'entretien du patrimoine communal.

Je le redis à l'envie... notre village s'agrandit, rajeunit mais l'animation d'une cité n'est pas l'apanage des élus ! Ils accompagnent certes mais l'animation des nombreuses associations tient à l'engagement de bénévoles jeunes ou plus expérimentés qui dans un élan solidaire, apportent leur temps et leurs différentes contributions et savent faire partager leur envie d'entreprendre. Merci d'avance pour votre engagement et votre présence aux diverses manifestations de cet été. Bonnes vacances 2010 à Septfonds.

Jacques Tabarly

MAIRIE DE SEPTFONDS

Rue de la République

82240 Septfonds

Tél. : 05-63-64-90-27

Fax : 05-63-64-90-42

e-mail : mairie-septfonds@info82.com

Ouverture des bureaux

Lundi à vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h

Samedi : 9h - 12h.

Fermé le samedi matin
des mois de juillet et août.

Permanence Urbanisme

Réception des dossiers :

Lundi et mardi : 9h - 12h et 14h - 16h

BIBLIOTHÈQUE

MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05-63-31-26-36

Mardi : 16h - 18h30

Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h

Jeudi : 16h30 - 19h

Samedi : 10h - 12h

DÉCHÈTERIE

Tél. : 05-63-27-21-13

Mardi : 9h - 12h

Mercredi : 14h - 17h

Jeudi : 10h - 12h

Vendredi : 14h - 17h

Samedi : 10h - 12h et 14h - 17h

SOMMAIRE

Editorial : p. 1

Histoire : p. 2 et 3

Commissions : p. 4 et 5

Associations : p. 6 et 7

Infos générales : p. 8

Calendrier :
feuillet supp.

Histoire de l'horloge de la mairie de Septfonds - 1872

1871 : Le Second Empire n'est plus depuis décembre 1870. La III^{ème} République a tout juste un an et Adolphe Thiers arrive à la tête de l'état, après que Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République en 1848, devenu Napoléon III, Empereur des Français en 1852, ne soit destitué.

A Septfonds, **Joseph Jougla** vient de succéder à **Jean Cantecor** en tant que maire et règle au mieux les affaires communales.

L'horloge publique, dont le mécanisme a été restauré en 2010, date de cette époque.

Elle a été achetée à la *Maison Lamy & Lacroix de Morez (Jura)*, et a été fabriquée par la Manufacture Bailly-Comte également de Morez.



Délibération du conseil municipal du 25 juin 1871

Objet : Imposition pour l'acquisition d'une horloge :

Mr le maire, expose que « *l'horloge communale, hors d'état de fonctionner pour cause de vétusté, ne pourrait subir une bonne réparation, ainsi qu'en ont jugé des hommes compétents, et qu'il est urgent, en conséquence, de pourvoir à l'acquisition d'une autre horloge.*

L'Assemblée partage unanimement cet avis, et prie Mr le Maire d'en procurer une le plus tôt possible, d'un prix peu élevé, et dont on garantisse la solidité et l'exactitude. Et, comptant que les ressources ordinaires de la commune pourront permettre de prélever une somme assez considérable pour l'affecter à cette dépense, elle propose de voter, pour premier à-compte, une somme de trois cents francs (300 frs), remettant à l'année prochaine le vote du complément, duquel sera déduite l'estimation de la vieille machine, qui sera livrée au fournisseur ».

Délibération du conseil municipal du 25 novembre 1871

Objet : Enquête pour le choix de l'emplacement de l'horloge :

« *Mr le président ayant été chargé de procurer une nouvelle horloge, toutes les conditions ayant été réglées à cet égard, informe l'Assemblée que cette horloge doit être expédiée dans tout le courant du présent mois, mais qu'il n'a pas cru devoir faire exécuter les travaux que doivent nécessiter son placement, attendu que plusieurs habitants de la commune sont partagés d'opinion sur le lieu où il conviendrait le mieux de la placer, soit à l'hôtel de ville, soit au clocher de l'église. Il fait néanmoins observer qu'il fut fait une enquête pour l'installation de l'ancienne horloge, et que presque l'unanimité des voix choisit le lieu de la mairie plutôt que l'église. Au reste, il s'en réfère à la sagesse de l'Assemblée pour trancher cette question, qui est assez ardue.*

L'Assemblée reste convaincue que la population se prononcera dans le même sens que la première fois ; néanmoins elle juge à propos de consulter de nouveau la commune pour lui prouver son intention de la représenter toujours selon ses vœux et ses intérêts.

En conséquence, elle décide que l'enquête à ce sujet soit ouverte incessamment ».

Délibération du conseil municipal du 22 février 1872

Objet : 1° Acquisition et installation de l'horloge
2° Remaniement de la toiture de la mairie

Mr le Président expose que, sur l'invitation qui lui en fut faite par le Conseil dans une délibération du 25 juin dernier, il a procuré l'horloge qui doit remplacer l'ancienne. Le prix de cette horloge, y compris les accessoires et les frais de transport s'élève à la somme de 870 francs, payable, d'après les conditions prises, en fin juin prochain. Dans la même séance, le Conseil (?) affecta à ce paiement la somme éventuelle de 600 francs, qui sera prise sur les deux crédits de 300 frs, chacun votés l'un pour un premier paiement à faire à cet effet et l'autre pour des études ajournées qu'exigerait le projet d'établissement d'un bassin. Il s'agirait ainsi de pourvoir, pour le paiement de cet objet, à un déficit de la somme de 270 francs.

Mr Le président, à la vue du pressant besoin de pourvoir à l'installation de l'horloge, expose qu'il a fait dresser un plan et un devis relatifs aux travaux que nécessite cette installation. Dans l'examen de ces travaux, l'homme de l'art a reconnu que la toiture de la Mairie exige une pressante réparation, dont la dépense doit être ajoutée à celle que va entraîner la dite installation.

Ce devis s'élève à la somme de :	667,50 frs	en ce qui concerne l'horloge,
et à celle de :	206,00 frs	pour le remaniement de la toiture.

Soit une somme totale de :	873,50 frs
----------------------------	------------

En ajoutant à cette somme celle qui a trait au prix de l'horloge :	270,00 frs
--	------------

on arrive à la somme de :	1143,50 frs	qu'il importe de réaliser.
---------------------------	-------------	----------------------------

Le conseil mis en demeure de délibérer sur la question,

Vu le dit plan et le dit devis annexés ;

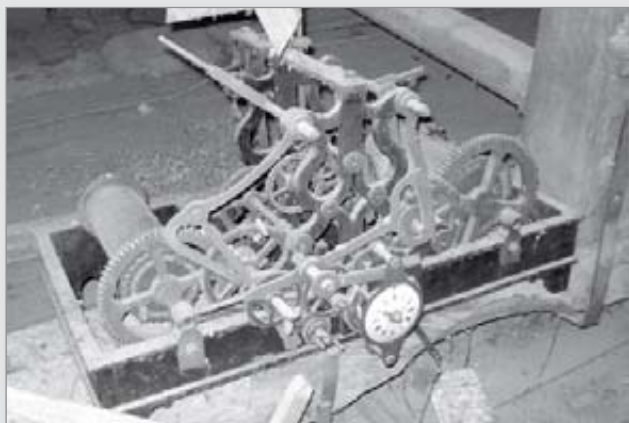
Vu la nécessité de pourvoir au plus tôt à l'installation de l'horloge, par suite aux frais des travaux qu'elle exige et qu'exige aussi le remaniement de la toiture de la mairie ;

Vu la correspondance tenue par Mr le Maire avec la maison Lamy et Lacroix de Morez, et les conditions du prix et du paiement de l'horloge ;

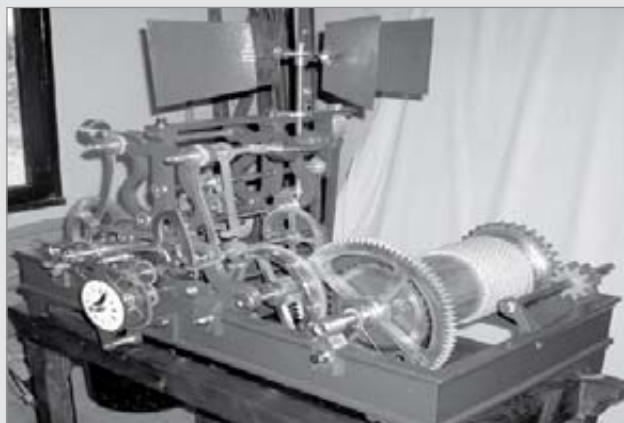
Considérant que toutes les dépenses proposées sont urgentes et bien établies,

Propose d'emprunter la somme de 1200 francs, afin de pourvoir sans retard au paiement de toutes ces dépenses ; laquelle sera remboursable dans tout le courant de l'année prochaine, aussitôt après la réalisation de cette somme, qui sera votée prochainement avec le concours des plus hauts taxés.

A la vue des sacrifices que s'impose la commune, privée de toutes ressources pour suffire aux nécessités qui se présentent depuis quelques années, le Conseil a l'honneur de demander à Mr le Préfet, avec les ordres nécessaires pour procéder à l'adjudication des travaux, son concours bienveillant pour qu'il soit accordé à la commune une subvention aussi considérable que possible, sur les fonds de l'Etat ou du département.



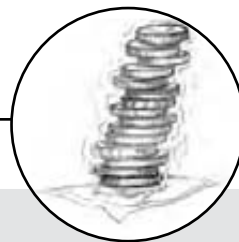
Avant restauration



Après restauration

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Commission «finances»



BUDGET 2010

Le budget prévisionnel 2010 a été voté le 26 mars 2010 pour un montant de 1 912 038,70 € en fonctionnement et 921 814,16 € en investissement.

Le fonctionnement

Le poste principal des dépenses de fonctionnement : **charges de personnel**, est de 664 200 €, soit une légère progression de 5,8 % et représente 43 % des dépenses réelles, incluant pour la première année une action sociale d'un montant de 2 600 €. Le paragraphe **charges à caractère général**, compte tenu de l'excédent de 2009, enregistre une progression de 79 % à titre de provision, soit 540 195 €.

Les **autres charges de gestion courante** restent stables avec 158 751 €, la limitation des indemnités aux élus (50 000 €) et des subventions aux associations (57 520 €) décidée en 2009 est reconduite.

Enfin les **intérêts des emprunts** seront de 117 980 € cette année.

Les recettes seront assurées principalement par les **impôts et taxes** pour 661 419 € et les **dotations** pour 688 119 € dont la DGF (dotation globale de fonctionnement) à concurrence.

L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se divisent en 2 chapitres :

- **dépenses d'équipement** : 404 976 € dont :
 - ▶ réseau de voirie : 87 000 €
 - ▶ réseau électrification : 25 000 €
 - ▶ matériel roulant : 47 131 €
 - ▶ constructions : 95 000 € (écoles, florida...)
 - ▶ réseau assainissement : 92 500 €
- **dépenses financières** : 77 830 € (remboursement du capital des emprunts)

Les recettes réelles d'investissement regroupent les **subventions et dotations** soit 326 112 € ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement de 361 566 €.

IMPOTS LOCAUX

Réforme de la TP :

La taxe professionnelle est supprimée à compter du 1er janvier 2010.

Elle est remplacée par la **contribution économique territoriale (CET)**, composée d'une cotisation foncière des entreprises et d'une cotisation sur la valeur ajoutée.

Pour la commune, cette réforme s'effectue en 2 étapes :

- 2010 : année blanche, **le produit de la TP 2009 est reconduit à l'identique** : c'est la compensation relais.
- A partir de 2011, la réforme prend effet avec la modification de l'affectation de nombreux impôts locaux et le transfert aux collectivités locales de nouveaux produits.
- Le Département ne percevra plus la taxe d'habitation ni la taxe foncière sur le non bâti.
- La Région ne percevra plus les taxes foncières, bâti et non bâti.

Vote des taux pour 2010

Dans ce contexte, **le conseil a voté une augmentation raisonnable de 2 % des taux** de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de celle sur le non bâti, pour un produit supplémentaire de 10 000 €.

La compensation relais (ex TP) ne peut pas être modifiée.

Pour la commune, les conséquences financières de la réforme à compter de 2011 ne sont pas encore connues.



RÉGLEMENTATION CLÔTURES :



Rappel

Tout projet de clôture est soumis à une Déclaration Préalable

(application des articles UA12 - UB11 - UX11 - IN11 - NB11 du Plan d'Occupation des Sols)

Les clôtures ne doivent pas excéder 1,60 m de hauteur.

L'emploi des matériaux tels que les tôles d'acier, bois etc... est interdit.

L'autorisation délivrée spécifie le type de matériaux à utiliser, le mode de mise en oeuvre.

De plus, les clôtures sont également soumises à la délivrance d'**une permission de voirie** qui fixe le recul à respecter par rapport au domaine public (Police de voirie).

RÉGLEMENTATION ENSEIGNES :

Dispositifs publicitaires / Enseignes – Pré enseignes

Les dispositifs publicitaires (enseignes ou pré enseignes) sont soumis au respect des règles administratives suivantes :

- a) **Dépôt d'un dossier de déclaration préalable (Code de l'Environnement)**
- b) **Dépôt d'un dossier de permission de voirie (Code de la Voirie Routière)**

Enseignes : Ces dispositifs permettent de signaler une activité existante; elles sont implantées soit sur le terrain où s'exerce l'activité, soit sur les bâtiments eux-mêmes, soit au bout de la voie desservant le site.

Pré enseignes : Ce dispositif permet de signaler une activité dans un rayon de 5 km en amont et en aval du site (porté à 10 km pour les monuments historiques).

Les seules pré enseignes autorisées sont celles qui sont retenues comme particulièrement utiles aux gens en déplacement (Article L 581-19 du Code de l'Environnement) soit :

- 1 - garages, stations services,
- 2 - hôtels, restaurants,
- 3 - pharmacie, hôpital, clinique, gendarmerie,
- 4 - activités s'exerçant en retrait des voies,
- 5 - monuments historiques,
- 6 - activités liées à la fabrication de la vente de produits du terroir.

Tout autre type d'activité ne peut prétendre à la pose de pré enseignes.

Les autorisations à obtenir définissent les dimensions des dispositifs, leur couleur, leur forme, leur symbole, leur texte, leur implantation et leur nombre.

En conséquence, avant de mettre en œuvre la pose d'une publicité, il convient de se rapprocher des services de la Mairie qui vous donneront toutes informations.

Toutes infractions au code de l'environnement ou de la police de voirie peuvent donner suite à une action civile ou pénale.

LES ASSOCIATIONS PRENNENT LEUR PLUME



« L'Amicale Laïque de Septfonds »

«Le samedi 12 juin 2010, a eu lieu la journée anniversaire des 10 ans du 2^{ème} groupe de randonnée de l'Amicale Laïque de Septfonds ; ce groupe est animé tous les jeudis après-midi par Eliane CAZENAVE»



L'Amicale Laïque de Septfonds tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 29 juin à 20h30 au foyer des aînés de Septfonds, 16 cours Sadi Carnot.

L'Amicale Laïque de Septfonds et l'association « Temps Danse » de Saint-Antonin organiseront un **gala de danse le vendredi 2 juillet 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de Septfonds**. Ce gala permettra aux élèves des 2 écoles de danse dont le professeur est Nicole DELAGE, de travailler et présenter ensemble des chorégraphies diverses et variées. Nous invitons les parents et amis des danseuses à se joindre à nous pour les encourager !

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser au secrétariat :
Tél. et Fax : 05 63 31 29 53 – e-mail : al-septfonds@orange.fr

Les activités de l'Amicale reprendront au mois de septembre 2010, comme tous les ans.

Le bureau de l'A.L.S

« Le Foyer Septfontois »

Pensée et préparée par ces dames de la commission animation-loisirs-voyages du comité d'administration, le FOYER SEPTFONTOIS avait proposé à ses adhérents pour la journée du 8 avril de se rendre au sud de la ville rose afin de jouir d'un déjeuner spectacle au cabaret LE MOULIN DES ROCHES à Mauzac.

Après un peu plus d'une heure de voyage la cinquantaine d'adhérents participants ont fait une halte dans une faïencerie de Martres Tolosane ouverte depuis la moitié du 18^{ème} siècle. Là ils ont découvert les différentes phases de la fabrication de la faïence faite d'argile plastique : lavage, moulage, façonnage, polissage, sans oublier les décors polychromes peints à la main par des artistes dont l'ingéniosité décorative rappelle celle des enlumineurs persans.

Après quelques achats, direction le cabaret du Moulin des Roches pour le déjeuner spectacle à savoir une partie de la revue NEUREVAM conçue par le chorégraphe Rodolphe VIAUD.

Tout de suite Néné s'est laissé envoûter par la mélodieuse voix de la chanteuse, alors que Dédé était fasciné par les danseuses très déshabillées. Un mime inattendu et pourtant connu de tous a provoqué l'hilarité générale.

Enfin le spectacle s'est terminé par le battement des mains de nos aînés afin de rythmer un French Cancan particulièrement endiablé et enlevé par les belles et talentueuses danseuses de la revue.

Encore une belle journée proposée aux adhérents du Foyer Septfontois. Vivement la prochaine.

AGENDA :

-17 JUIN SORTIE A MONCLAR AVEC REPAS SUIVI D'UNE PROMENADE DIGESTIVE EN PETIT TRAIN.

-27 JUIN LOTO DE LA FÉDÉRATION SALLE DES FÊTES DE SEPTFONDS

-1^{er} JUILLET REPAS DES ADHERENTS

MARCHÉ À SEPTFONDS

Le mercredi matin, place Pétronille Cantecor

Venir faire le marché, c'est soutenir les efforts de commerçants qui font de longs déplacements pour vous offrir de la qualité, des prix raisonnables, des produits du producteur au consommateur... C'est maintenir une activité qui fait vivre notre village par la qualité de l'accueil et du conseil dans une ambiance très sympathique. N'oubliez pas... le mercredi, c'est marché !



«La Paillole de Sept-Fonts»

XVIII^{ÈMES} ESTIVALES DU CHAPEAU

Du 14 au 18 juillet, Septfonds sera le rendez-vous des modistes, artisans, producteurs et animations diverses. Le programme étant riche et varié, il ne vous sera pas donné dans le détail aujourd'hui.

A retenir que les soirées seront payantes (5 €) sauf le 14 juillet. Des «Pass» seront vendus à 10 € pour 4 soirées auprès des bénévoles, commerçants et syndicat d'initiative.

Deux repas sont prévus le 14 juillet à 20 h, place de la salle des fêtes (Paëlla) et 16 juillet (idem) (Chili con carne).

Attention les places sont limitées (en cas d'intempéries).

Les réservations sont incontournables avant le 10 juillet. Tarif : Adulte 15 € et 8 € pour les moins de 12 ans.

Réservations au : 06-50-12-71-78 ou 06-83-46-86-02

14-17 et 18 juillet De 10 heures à 19 heures Place Mairie et P. Cantecor

Village du Chapeau ; Marché des Saveurs du Terroir ; Village des Artisans ; Animations ; Défilé de Chapeaux ; Expositions (Ancienne école)



Mercredi 14 juillet

- 10h - 19h : Village du Chapeau et des Artisans - Marché des saveurs du Terroir
- 17 h : Défilé de chapeaux des Modistes / Le Coin des Enfants
- 12h et 18 h : Compagnie Les Enjoliveurs «Les Chousses et leur Chtoussmobile»
- 20 h : Repas des Estivales «Paëlla», place de la salle des fêtes (Réservation 06 50 12 71 78 ou 06 83 46 86 02)
- 22h : Soirée dansante avec «Contraste» (entrée gratuite).

Jeudi 15 juillet

- 16h - 21h : Village du Chapeau et village des Artisans
- 17 h : Défilé de chapeaux et de vêtements africains
- 18 h : Concert de Country avec Phil Fasan
- 21 h : Soirée Country avec «Rusty Legs», place de la salle des fêtes (Entrée 5€)

Vendredi 16 juillet

- 9h - 12h : Portes Ouvertes dans les Chapelleries de Caussade : «Willy's Paris et Crambes»
- 16h-21h : Village du Chapeau et village des Artisans
- 16 h : Démonstration de lasso, de fouet et de révolvers avec Jumper & Jenny
- 17 h : Défilé de chapeaux des Enfants
- 18 h : Concert de Country avec After Fieds
- 20 h : «Chili con Carne», place de la salle des fêtes
- 21 h 30 : Soirée Country avec avec «Phil Fasan et Rockincher» (Entrée 5€)
- . Repas + Spectacle : Enfant -12 ans : 8€ / Adultes 18€. (Sur réservation)

Avant programme sous réserve d'erreur et de modification - Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation idV

Samedi 17 juillet

- 10h - 19h : Village du Chapeau et village des Artisans
- 14 h : Démonstration de lasso, de fouet et de révolvers avec Jumper & Jenny
- 15 h : Concert de musique Country avec Phil Fasan
- 16 h : Chapitre de la Confrérie
- 18 h : «Lait Yaourt Brothers» : Les échassiers givrés
- 21 h : Concert de Country avec «Wanted Vero», salle des fêtes (Entrée 5€)
- 22 h : Défilé et palmarès du concours de Chapeaux

Dimanche 18 juillet

- 10h - 19h : Village du Chapeau et village des Artisans
- 14 h : Chansons et orgues de Barbarie avec «Manivel's Swing»
- 17 h : Défilé de chapeaux
- 21 h : Concert de JAZZ avec «Calamity Jane», Salle des fêtes (Entrée 5€)

EXPOSITIONS : «à l'ancienne école»

Trois expositions vous sont proposées du 14 au 18 juillet de 10h à 12h et de 14h à 18h (fermé le 17/07 de 10h à 12h) Du 19 juillet au 15 août visites de groupes sur RV au Syndicat d'Initiative de Septfonds (06-67-51-97-89).

Le village du Chapeau et les animations ont lieu sur les places de la Mairie et Pétronille Cantecor

Toutes les soirées se déroulent sur la place et à la salle des fêtes.

Les réservations des soirées se font au
06 50 12 71 78 - 06 83 46 86 02



INFOS GÉNÉRALES

PUITS OU FORAGES DOMESTIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2009, suite au décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008, **tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en Mairie.**

Pour déclarer cet ouvrage, il convient de remplir le formulaire Cerfa 13837*01. Ce document permet de décrire les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement (sans entrer dans des précisions trop techniques) et de fournir les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Formulaire disponible en Mairie ou via le site internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : www.forages-domestiques.gouv.fr

NUISANCES SONORES

Les nuisances sonores occasionnent une gêne importante dans notre vie quotidienne et sont souvent néfastes à long terme. **« Le bruit qu'on produit soi-même nous semble moins gênant que celui du voisin qui est non-désiré. »**

Horaires tolérés pour jardiner et bricoler :

- . Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 20h.
- . Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

JETER L'ENCRE

Association d'insertion par l'emploi de personnes handicapées ou en situation précaire

801, rue du docteur Jean Ségala
46000 CAHORS
Tel/Fax: 05.65.22.38.01

VOS CARTOUCHES VIDES SONT NOS EMPLOIS



PRESERVONS ENSEMBLE L'ENVIRONNEMENT
SUIVI ET TRACABILITE DES DECHETS

CONTENEUR EN MAIRIE

Ets LECLERC Emilie
Antenne Satellite Numérique

Installation Antenne et Parabole.
Pièces détachées, accessoires et petits équipements de la maison
TV - HiFi - VIDEO

24 bis rue de la République - 82240 SEPTFONDS
Tél/Fax: 05 63 65 97 11 - Port. 06 86 83 96 11

CANAL+ Antenniste Agréé Tous au numérique

**NOUVEAU
À SEPTFONDS**



CAISSES JAUNES

La communauté de communes a mis des caissettes jaunes à la disposition des ménages, destinées à la collecte sélective des emballages (bouteilles et flacons en plastique – boîtes métalliques et briques alimentaires – journaux, magazines et cartons d'emballages).

. Ces caissettes jaunes ne doivent pas servir à d'autres utilisations et ne seront pas renouvelées.

PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à **préserver la tranquillité du voisinage**, notamment en ce qui concerne les conditions de détention ou d'évolution extérieure et ceci de jour comme de nuit.

Les possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à **dissuader les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.**

OBJETS TROUVES ... NON RECLAMES

De nombreux objets trouvés ont été déposés en Mairie. Merci pour ces beaux gestes qui seraient plus profitables si les propriétaires venaient réclamer leurs biens !!!
Alors pensez-y !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

FICHE CANICULE

En prévention d'un éventuel déclenchement du plan départemental canicule durant l'été 2010, la Mairie invite les personnes âgées, handicapées isolées, à se faire connaître. Si vous vous sentez concerné(e), la fiche ci-dessous est à compléter et à retourner au secrétariat de la mairie. Merci.

FICHE A COMPLETER ET A DEPOSER AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Plan Départemental de Gestion d'une Canicule (été 2010)

- M^{me} :
- Prénom :
- N° de téléphone :
- M^r :
- Prénom :
- N° de téléphone :

Faits à Septfonds, le